

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 25

Pouvoir : 4

Date de la convocation :
3 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le neuf avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Matthieu GRIVEL et Didier BERNARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Elise MARTIN à Tristan BATHIARD, Marie-Christine BOIREAU à Laurent LAGRIFFOUL

Objet : Achat d'un véhicule de propreté urbaine

Exposé :

La commune est équipée d'un véhicule pour la collecte des corbeilles de propreté urbaine, des déchets volants et des dépôts sauvages. Le véhicule actuel date de 2011 et est arrivé aux limites de ses capacités d'utilisation. Le coût annuel des réparations est important et le confort de travail des agents n'est pas facilité.

Il est proposé d'acquérir un nouveau véhicule de propreté urbaine.

Le budget de l'opération est estimé à ce jour à 39 792 € HT soit 47 750,11 € TTC

Le plan de financement prévisionnel est :

DETR (Etat) : 13 927 €

Reste à Charge (Commune) : 25 865 €

Sa mise en service est prévue pour la fin de l'année 2024.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la réalisation de l'opération citée en objet.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé.

Vote : POUR 23, ABSTENTION 6 (T. BATHIARD, E. MARTIN, D. BERNARD, MC. BOIREAU, L. LAGRIFFOUL, J. PENAUD)

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

